

Anderlecht, le 12 juillet 2013.

Madame, Monsieur,

Devenu l'un des événements incontournables de l'année, désormais bien intégré dans nos mœurs, le **dimanche sans voiture** se déroulera le **22 septembre 2013**. Lors de cette journée la circulation automobile sera interdite de **9h à 19h** dans les 19 communes bruxelloises. L'objectif de cette journée est de sensibiliser les citoyens à changer les comportements en matière de transport visant ainsi à promouvoir une mobilité alternative et durable.

Uniquement les véhicules ayant une dérogation pourront circuler, pour toute information consultez le site internet [www.anderlecht.be](http://www.anderlecht.be).

La commune soutient cette initiative et relance l'opération « animations de rue » en collaboration avec les Échevins Monsieur M. AKOUZ (Travaux Publics), Madame F. EL IKDIMI (Jeunesse FR, Infrastructures Communales), Monsieur F. CUMPS (Enseignement et Culture FR) et Madame E. ROEX (affaires communautaires néerlandophones et le Service Transport).

Le principe de cette opération est de se réapproprier la rue, d'aller à la rencontre de ses voisins pour réaliser un projet de quartier destiné à favoriser l'utilisation d'un transport alternatif plus respectueux de l'environnement.

La commune peut vous apporter une aide logistique. Il sera possible de fermer votre rue à toute circulation et/ou d'y interdire le stationnement afin de pouvoir profiter en toute sécurité des animations. Du matériel de barbecue peut également vous être fourni (le transport sera assuré par nos soins).

Si vous êtes intéressés, il vous suffit de compléter le formulaire d'inscription ci-joint et de le renvoyer pour le **14 août 2013 au plus tard à la Démarcherie** (Rue Wayez, 94 – [demarcherie@anderlecht.irisnet.be](mailto:demarcherie@anderlecht.irisnet.be) - 02 555 22 75 – 02 555 22 70).

**Une réunion générale d'information se tiendra le 12 septembre 2013, le courrier d'invitation vous parviendra ultérieurement.** Nous insistons sur le fait que seules les demandes qui nous seront parvenues avant la date précitée seront prises en considération lors de cette soirée.

En espérant pouvoir compter sur votre participation, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Par ordonnance :  
Le Secrétaire faisant fonction,

Par délégation :  
L'Échevine de la Mobilité,

Le Bourgmestre,

M. DECREE

F. CARLIER

E. TOMAS

**Formulaire d'inscription**  
**Projet d'animation de rue - Dimanche sans voiture 22 septembre 2013**

Dénomination (association, comité de quartier...) :  
.....

Coordonnées de la personne de contact :

Nom ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tél/Gsm : ..... E-mail : .....

Rues de l'animation : .....

Estimation du nombre de participants : .....

Description des animations : .....

**Matériel demandé :**

Nombre de barbecues souhaités, ceux-ci seront livrés avec un sac de charbon de bois : ..... PETIT(S) (pour environ 40 pers.) ou ..... GRAND(S) (pour environ 60 pers.).

- Tréteau (\*) : oui / non - Nombre : .....

- Barrière Nadar (\*) : oui / non - Nombre : .....

- Malle à jeux (ensemble de jeux ludiques et sportifs pour les enfants et les jeunes) (\*) : oui / non

- Autres demandes éventuelles : .....

**Interdiction de stationner (\*) : oui / non**

Demande de fermeture de la rue (du n° au n°) : .....

Je prends acte des conditions de détention et d'utilisation :

- le matériel prêté est destiné à un usage non commercial,
- la responsabilité de l'Administration communale ne peut être aucunement engagée, notamment en cas d'accident.

Pour tout complément d'information ou tout contact :

**Administration communale d'Anderlecht**

Démarcherie

94, Rue Wayez à 1070 Anderlecht

**02 555 22 75 - 02 555 22 70**

Fax : 02 555 22 84

E-mail : [demarcherie@anderlecht.irisnet.be](mailto:demarcherie@anderlecht.irisnet.be).

Date

Signature

**A renvoyer au plus tard pour le 14 août à la Démarcherie**

**Les demandes introduites après cette date ne seront pas prises en considération.**

(\*) *entourez votre choix.*